

Séance du 7 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAMPOS, CAPDEVILLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : M. REIMANN (M. CAYRON)

Absent excusé : M. PROVENCE

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

Objet : ONF -Coupe de bois parcelles 1A - 1R

Monsieur le Maire demande à l'O.N.F. la délivrance en 2022 des bois en forêt communale de SAUVAGNON parcelles 1A – 1R et :

- précise que ces bois seront affectés au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction d besoins ruraux ou domestiques (sous réserve de la possibilité pour ces bénéficiaires de ne vendre que les bois de cf qui leur ont été délivrés en nature) ;

- décide, en application des dispositions de l'article L.145.1 du Code Forestier :

1° d'effectuer le partage :
- par tête d'habitant

2° que l'exploitation de la coupe sera réalisée :

- par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Communal, à savoir :

M. HUSTET Hervé
M. LENOIR Thomas
M. PEYROULET Bernard

soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138.12 du Code Forestier.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	21	22

CONVOCAATION	
Date :	3/10/2022
Affichage :	3/10/2022